

Compte admmit.  
trief. 1939.

Vu le compte rendu par le sieur Borsu percepteur de ses recettes et depenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1939 jusqu'au 31 decembre suivant. Apres avoir entendu et approuve le compte administratif dans le quel M. le Maire a expose les motifs des depenses par lui mandatees la maniere dont elles ont ete effectuees et l'utilite que la Commune en a retiree -

Considerant que les recettes et les depenses ont ete regulierement effectuees.

Statuant sur la situation du comptable au 31 decembre 1939	
admet les recettes de la gestion 1939 pour la somme de	63550. <sup>F</sup> 09
Les depenses pour celle de	41621.34
fixe l'excident de recettes a	21928,15
excident de l'ex. du dernier compte.	14674.61
Declare le comptable debiteur sur son compte de la gestion 1939 de la somme de.	36602,76
Statuant sur les operations de 1939	
En recettes pour.	86486,87
en depenses -	63930,22
excident de recettes	22556,59
excident de 1938	14674.61.
resultoit definitif de l'ex 1939	37231,20

Le conseil demande a M. E. G. P. G. faisant droit aux motifs ci. dessus d'approuver les comptes.

Vu le compte de gestion presente par M. le Receveur municipal pour les recettes et les depenses de l'exercice 1939.

Vu la deliberation prise par la C.A. du Bureau de bienfaisance approuvant les comptes -

Est d'avis d'approuver les comptes dans ses resultats